

TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Tarifs applicables à compter du 1er juin 2022

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A BUT COMMERCIAL				Tarifs 2022	
Intitulé	période/temps d'occupation	Tarifs actualisés en avril 2018	Tarifs 2018 applicables aux m ² supplémentaires	Propositions actualisation 2022	
Terrasse et enseigne					
Mise en place d'une terrasse	entre le 1er novembre et le 31 mars	Forfait de 120 € à l'année pour les 10 premiers m ²	7.5 € par m ² supplémentaire	Forfait de 130 € à l'année pour les 10 premiers m ²	8 € par m ² supplémentaire
	entre le 1er avril et le 31 octobre		10 € par m ² supplémentaire		12 € par m ² supplémentaire
Enseigne drapeau	par année	8.5 €		10 €	
Mobiliers divers					
Etals commerciaux	par année	50 € par m ²		55 € par m ²	
Chevalet (taille max 1,5m de ht*0,75) ou totem limités à 1 par commerce	par année	GRATUIT		GRATUIT	
Rôtissoire, machine à glace et autres équipements de vente limité à 1 m ² par commerce	par année	100 €		100 €	
Véhicules et stands de vente					
Véhicules alimentaires (food trucks, pizza, ...)	Jour	20.50 € par véhicule		22 € par véhicule	
	mois	165 € par véhicule		180 € par véhicule	
Véhicules et stands de vente au déballage, (alimentaire, outillage, matelas, vêtements, accessoires, sapins...)	demi/Journée	6.25 €/ml		7 €/ml	
Forains festifs					
Véhicules et stands ventes (churros, peluches...)	Jour	11.50 € par stand ou véhicule		12 € par stand ou véhicule	
Attractions et manèges > 100 m ² (auto tamponneuses...) / Cirques	Jour	52 € par attraction		55 € par attraction	
Attractions et manèges < 100 m ² (peche canard, trampoline, machines à pièces...)	Jour	31.50 € par attraction		33 € par attraction	
Marchés					
Abonné	Trimestre	5.70 € par ml		6 € par ml	
Non abonné	Jour	1.30 € par ml		1,50 € par ml	
Electricité	Trimestre	42 €		45 €	
Opération Immobilière					
Bulle de vente	par mois	de 0 à 16m ² = 400 €		de 0 à 16m ² = 500 €	
		par tranche de 10m ² supplémentaire = 200 €		par tranche de 10m ² supplémentaire = 250 €	
REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC <u>sur</u> place de stationnement payante				Tarifs 2022	
Occupation de place de stationnement payante (zone bleue comprise)	Par demi journée	10 € par place		12 € par place	
	Par journée	30 € par place		32 € par place	
	Par semaine	1 ^{er} jour : 30 € la place		1 ^{er} jour : 32 € la place	
		2 ^e jour : 20 € la place		2 ^e jour : 22 € la place	
3 ^e au 7 ^e jour : 10 € la place			3e au 7e jour : 12 € la place		
Déménagement	1 journée			Gratuit	
REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC <u>hors</u> place de stationnement payante				Tarifs 2022	
Bennes	Par journée	-		10 € l'unité	
	Par semaine	-		40 € l'unité	
Grue de chantier	Par journée	-		15 € la journée	
	Par semaine	-		50 € la semaine	

REDEVANCE ADDITIONNELLE				
Une redevance additionnelle s'appliquera si le demandeur ne respecte pas l'arrêté municipal qui lui a été délivré. Pour rappel, la redevance additionnelle ne se substitue pas aux contraventions suivantes : - 4ème classe pour stationnement très gênant 135 € d'amende. Infraction au code de la route. - 5ème classe pour occupation du domaine public sans autorisation jusqu'à 1500 € d'amende. Infraction au code de la voirie routière				
Intitulé	Constat	Tarifs applicables en avril 2018	Voté en avril 2019	Tarif 2022
Occupation de surface sur trottoirs ou accotements non autorisée par l'arrêté délivré				
Occupation de surface sur trottoir ou accotement sans impact sur la continuité piétonne (largeur de trottoir restante supérieure à 1,40m)	Par constat de la police municipale	5 € par m ²	Majoration tarif: redevance due doublée	5 € par m ²
Occupation de surface sur trottoir ou accotement avec impact sur la continuité piétonne (largeur de trottoir restante inférieure à 1,40m)	Par constat de la police municipale	10 € par m ²	Majoration tarif: redevance due doublée pour la surface non déclarée	10 € par m ²
Occupation de surface sur chaussée non autorisée par l'arrêté délivré				
Occupation de surface sur chaussée sans fermeture de chaussée	Par constat de la police municipale	100 €		100 €
Occupation de surface sur chaussée avec fermeture de la voie	Par constat de la police municipale	200 €		200 €
Défaut de mise en place de déviation demandée par l'arrêté délivré				
Absence de mise en place de dispositif de déviation piétonne	Par constat de la police municipale	200 €		200 €
Absence de mise en place de dispositif de déviation de véhicules (VL ou PL)	Par constat de la police municipale	500 €		500 €
Défaut de nettoyage pendant et après l'occupation				
Non nettoyage des espaces occupés dans un but commercial (terrasses, étals...) pendant et après l'occupation	Par constat de la police municipale	200 €		200 €
Non nettoyage de la place de stationnement après occupation	Par constat de la police municipale	500 €		500 €
Non nettoyage du trottoir ou accotement après occupation	Par constat de la police municipale	200 €		200 €
Non nettoyage de la voie occupée ou impactée par le chantier	Par constat de la police municipale	500 €		500 €

Note: le constat établi par la police municipale vaut mise en demeure de rétablissement de la situation sans délai.